

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°88/07.6/04-12/27

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	17	21

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

OBJET :

**CONVENTION COMMUNE
AVEC L'AGENCE D'URBANISME**

- rapporteur : P. VAN DER LINDE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : N. CLAUDEL – M. NEPOTY – P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

Par délibération en date du 28 mars 2019 la Commune d'Aigues-Mortes a adhéré à l'association Agence d'Urbanisme et de développement des Régions Nîmoise et Alésienne qui offre une ingénierie mutualisée. Organisme d'études sans but lucratif, elle a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme, l'agence d'Urbanisme compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents avec lesquels elle travaille de façon intégrée et partenariale dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement du territoire.

L'Agence d'Urbanisme prend appui sur la volonté des acteurs locaux de disposer d'un outil technique commun, capable de traiter l'ensemble de ces problématiques. Interface entre les différents pouvoirs locaux, lieu de rencontres des partenaires, elle favorise le débat sur l'avenir des territoires et concourt à l'harmonisation des politiques publiques.

En adhérant à l'agence d'Urbanisme la commune d'Aigues-Mortes bénéficie d'un « outil » qui facilite le partenariat et les coopérations sur le territoire, la réflexion et l'action sur les problématiques urbaines, l'accompagnement dans la gestion de ses projets structurants comme le contrat Bourg centre.

Les charges de l'Agence d'urbanisme sont assumées par les différents membres de l'Agence grâce aux participations financières sollicités auprès d'eux sur la base d'un programme d'activités et d'actions, dont la caractéristique est d'être élaborée de façon partenariale et financée de façon mutualisée par l'ensemble de ses membres.

La participation de la Commune d'Aigues-Mortes au titre de la subvention complémentaire 2019 s'élève à 8 000 € elle correspond à l'assistance en ingénierie sur la conception et l'accompagnement du dossier Bourg-centre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention notamment la subvention complémentaire, pour un montant de 8 000 € prévu au budget 2019.
- D'autoriser M le Maire à signer la convention *jointe en annexe* à la délibération et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

